

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE982

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 35

A la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots:"le plan de sauvegarde proposé par la commission", les mots:"le projet de plan de sauvegarde de la commission".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.